

➤ **Définition de l'ANPEDA et ses missions**

Fondée en 1965 par des parents, reconnue d'utilité publique en 1975, l'ANPEDA, devenue Fédération nationale en 1994, représente les enfants déficients auditifs et leurs familles.

Considérée comme représentative par les pouvoirs publics, elle est membre du Comité d'Entente des associations représentatives des personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, et membre du CNCPH.

Ses missions :

- Ⓢ Informer et représenter les familles.
- Ⓢ coordonner la vie associative et l'ensemble des services
- Ⓢ propose un service d'assurance pour les prothèses auditives avec un tarif groupe ouvert à toutes les familles

➤ **Adresse et contact :**

ANPEDA
37,39, rue Saint Sébastien
75011 Paris

Pour les appeler, un numéro



01 43 14 00 38

anpeda@wanadoo.fr